

SÉANCE DU 28 JUN 2018

18-06-176

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 35

Date de convocation : 22 juin 2018

L'an deux mille dix-huit le vingt huit juin à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Michel GALAND, Adjoint, Annie POUZARGUE, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Patrick NIVET, Conseiller municipal délégué, Joël ROUSSET, Conseiller municipal délégué, Annie CONTE, Conseillère municipale déléguée, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Noureddine BOUACHERA, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère Municipale déléguée, Gabi HOPER, Conseillère municipale déléguée, Omar N'FATI, Conseiller Municipal délégué, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUVEAU, Conseillère municipale déléguée, Rodolphe GUYOT, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Patrice CHAPUIS, Conseiller municipal délégué, David SOULAT, Conseiller Municipal, Monique MEYNARD, Conseillère municipale, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée

Absents - excusés :

Alain HERAUD, Christophe DARDENNE, Gonzague MALHERBE

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Daniel BEAUFILS (pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ), Véronique PIVETEAU (pouvoir à Annie Conte), Jean-Paul GARRAUD (pouvoir à Christophe GIGOT)

Madame Sandy CHAUVEAU été nommée secrétaire de séance

PORT DE LIBOURNE – SAINT EMILION

**OCCUPATION D'UNE PARTIE DU DOMAINE PORTUAIRE PAR UNE RESTAURATION
RAPIDE SAISONNIÈRE**

La Ville de Libourne s'est engagée dans un ambitieux projet urbain à l'horizon 2025. Le Port de Libourne – Saint-Emilion a développé son activité depuis 2011 et accueille désormais 7 paquebots fluviaux par semaine et quelques 20 000 touristes étrangers chaque année.

Le dernier équipement portuaire permet de compléter cette offre en proposant un accueil touristique aux visiteurs comme aux populations locales qui pourront à leur tour naviguer sur l'Isle et la Dordogne, soit en tant que plaisancier particulier, soit grâce à un programme de promenades sur l'eau bientôt mis en place.

La restauration sur place fait partie des attractions nécessaires à ce développement touristique en plein essor et bien que plusieurs établissements aient vu le jour ces derniers mois à proximité, il semblait intéressant pour le Port de se réappropriier l'espace anciennement occupé par la « Guingette » pour permettre à une entreprise de développer son activité de petite restauration.

C'est pourquoi un appel à manifestation d'intérêt a été lancé en avril 2018 afin de choisir un candidat répondant aux critères retenus par l'activité portuaire, dans ce contexte de développement touristique et d'aménagement urbain des quais de la confluence.

Un candidat a retenu l'attention du jury constitué à cet effet : conjointement par Laurent Boulle et Olivier Diaz-Maroto, lesca container aménagé pour la petite restauration, positionné sur un ouverte attenante, d'une superficie totale de 90 m2, entre mars et octobre de chaque année, en accord avec le permis d'aménager des Quais de la confluence,

Après avoir examiné cette candidature et rencontré les candidats pour compléter son information, le jury a considéré que ce candidat répondait aux critères recherchés et a décidé de lui attribuer l'autorisation d'exploiter.

C'est pourquoi une convention d'occupation temporaire ouvrant des droits réels sur l'emprise, est établie pour une durée de 5 ans à compter du début de l'exploitation de l'établissement. L'ouverture est envisagée courant juillet 2018.

Le dépôt d'un permis de construire est également sollicité.

Une redevance fixe adossée à une redevance variable indexée sur le chiffre d'affaires HT sera établie à compter de l'occupation.

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu l'aménagement des quais de la Confluence,

Vu le développement économique et touristique du Port de Libourne – Saint-Emilion,

Considérant l'intérêt du projet de la SAS l'Embarcadère en réponse à cet appel à manifestation d'intérêt,

Considérant la nécessité d'établir une convention d'occupation temporaire constitutive de droits réels,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (**32** élus présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal approuve le choix du jury et autorise monsieur le Maire à signer la convention et ses avenants ultérieurs si nécessaire, relative à l'autorisation.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le Fait à Libourne

Le Maire,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne

